



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.11/2007/16/Add.1  
15 mai 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS  
et RUSSIE

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Groupe de travail préparatoire spécial composé de  
hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe»

Quatrième réunion  
Genève, 30 mai-1 juin 2007  
Point 2 f) de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE  
MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

**PARTENARIATS**

**LA MISE EN OEUVRE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

**Projet de déclaration sur l'efficacité énergétique et l'environnement<sup>1</sup>**

Document de catégorie I proposé<sup>2</sup>

Document présenté par le Président du Groupe de Travail PEEREA<sup>3</sup>

Additif

---

<sup>1</sup> Le texte de ce document est identique à celui soumis par les auteurs.

<sup>2</sup> Documents destinés aux ministres pour suite à donner (décision de signer, d'entériner, d'approuver, d'adopter ou d'examiner), présentés par l'intermédiaire du Groupe de travail de hauts fonctionnaires et entérinés par celui-ci (ECE/CEP/AC.11/2006/5, section II).

<sup>3</sup> La Groupe de Travail de la Charte de l'Énergie sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes.

Nous, les ministres et les chefs de délégations présents à la Conférence de Belgrade,

*Reconnaissons* que les conséquences néfastes de la production et de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement peuvent être partiellement traitées et souvent minimisées de façon significative par des efforts efficaces visant à intégrer des mesures d'efficacité énergétique à chacune des étapes du cycle énergétique,

*Reconnaissons* que le traitement de nombreux problèmes en matière d'environnement et de sécurité énergétique nous concernant aujourd'hui exige une approche intergouvernementale et multi-organisationnelle accordant une attention accrue à l'efficacité énergétique,

*Considérons* que la Déclaration de Kiev sur l'efficacité énergétique et le Protocole de la Charte de l'Énergie sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes (PEEREA) servent pour beaucoup de pays de cadre à long terme pour intégrer les mesures et programmes d'efficacité énergétique dans une politique globale d'énergie et de protection de l'environnement,

*Prenons en considération le rapport* "Pour une efficacité énergétique" sur le progrès dans la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration politique de Kiev et de la Déclaration d'Aarhus concernant l'efficacité énergétique, préparé par le Secrétariat de la Charte de l'Énergie en coopération avec d'autres organisations internationales, qui décrit les progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de l'efficacité énergétique tant au niveau national que dans le cadre de la coopération internationale,

Décidons :

1. *de mieux exploiter* les avantages apportés par l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'environnement, tant au niveau mondial en atténuant les changements climatiques qu'au niveau local en réduisant la pollution locale;
2. *d'intégrer* les considérations en termes d'efficacité énergétique dans les mesures de protection de l'environnement, tant existantes que planifiées, au niveau national et international, également par une coopération plus efficace avec les autorités responsables pour l'énergie;
3. *de renforcer* la coordination des politiques et des mesures en matière d'efficacité énergétique avec les politiques et les programmes nationaux et régionaux afin de s'attaquer aux changements climatique, en particulier dans la mise en oeuvre du mécanisme souple d'application conjointe et du mécanisme pour un développement propre;
4. *de mettre au point* une stratégie visant à renforcer le rôle joué par la société civile et les ONG dans le processus destiné à assurer une meilleure coordination des mesures prises en matière d'efficacité énergétique et d'environnement;
5. *de donner une priorité élevée* à la réforme des prix de l'énergie et à l'élimination des subventions nuisibles à l'environnement, afin d'augmenter l'efficacité énergétique et de renforcer les politiques environnementales;

6. *de soutenir* l'élaboration de politiques fiscales liées à l'environnement et traduisant les avantages potentiels qu'une amélioration de l'efficacité énergétique peut apporter à l'environnement en recourant à des technologies et des services énergétiques extrêmement performants;

7. *de mettre au point* des critères environnementaux et financièrement acceptables pour la sélection des technologies renouvelables bénéfiques en termes d'efficacité énergétique devant être promues par les programmes et fonds pour l'environnement;

8. *de refléter* l'importance des différentes mesures prises en termes d'efficacité énergétique, telles que l'étiquetage et l'audit, dans le développement de stratégies et de programmes environnementaux;

9. *d'inviter* le Secrétariat de la Charte de l'énergie en coopération avec les autres organisations intéressées à continuer d'effectuer des rapports par le biais de l'UNECE sur les progrès accomplis dans la mise en application des dispositions internationales relatives à l'efficacité énergétique.

\*\*\*\*\*